



Problème d'ouverture de loisir en zone agricole

Par **togtouseg_old**, le **23/05/2007** à **11:14**

Bonjour, j'écris car j'ai un assez gros problème pour l'ouverture de mon terrain de paintball et je me renseigne auprès de plusieurs paintball de France.

Tout simplement, je vais ouvrir mon terrain de Paintball sur un terrain classé "zone A (agricole)" car suite à des échanges de mails avec la fédération française de paintball, il en est ressorti que j'avais juste besoin de l'accord du propriétaire. Cet accord je l'ai, je suis actuellement en location. Après ça j'ai aménagé mon terrain et investi pas mal d'argent dans le matériel et autres... Je suis immatriculé et suis prêt à ouvrir. Seulement je viens d'apprendre par les voisins du terrain qui ont des vaches dans le champ voisin du mien, qu'ils sont contre l'ouverture et qu'un paintball n'a rien à faire sur une zone agricole. Mon problème est que j'ai acheté tout mon matériel, je me suis immatriculé et investi beaucoup de temps et d'argent, donc les voisins peuvent-ils m'empêcher d'ouvrir ou non????

Y'a-t-il, un écrit ou quelque chose qui prouve que j'ai effectivement le droit d'ouvrir un Paintball sur un terrain classé "zone agricole" car 90% des paintballs en France sont sur des terrains agricoles et ont-ils le droit de me faire dégager le terrain si je décide d'ouvrir? Ont-ils leur mot à dire dans cette affaire alors que je ne suis même pas ouvert? Je sais que par la suite ils peuvent se plaindre de nuisances sonores et que ça effraie les bêtes mais j'ai déjà joué avec des amis dans ce bois et je sais que les bêtes n'ont pas peur du tout et ne lèvent même pas la tête. Je leur ai d'ailleurs proposé de venir constater la sécurité que j'avais mis en place et le bruit, ils ont refusé de venir.

J'ai besoin d'aide assez rapidement, si quelqu'un pouvait me répondre, ce serait très sympa.

Merci d'avance.

Mon mail: daddy_frag@hotmail.com

Par **karzak59**, le **30/05/2019 à 12:50**

Bonjour as tu eu des nouvelles ?

Par **talcoat**, le **02/06/2019 à 08:50**

Bonjour,

Il y a une certaine légèreté à anticiper des aménagements avant d'obtenir l'autorisation.

En l'état, il faut mieux "oublier" le projet qui est incompatible avec une zone agricole.

Quant aux autres implantations existantes, elles sont vraisemblablement en zone naturelle ce qui n'est pas la même chose.

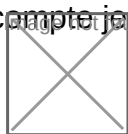
Par **morobar**, le **02/06/2019 à 09:22**

Bjr,

Il est inutile d'espérer une réponse de l'auteur d'origine, la conversation datant de 2007

Par **togtousegleretour**, le **11/06/2019 à 17:50**

Et si morobar je réponds malgré toutes ces années, avec quelque semaines de retard, (j'ai vu un mail dans mes spams), mais avec un autre compte je n'ai pas retrouvé le mot de passe que



j'avais mis sur ce site après toutes ces années.

Alors pour résumé mon périple, le paintball est actuellement ouvert sur un terrain classé zone naturelle. Il nous est prêté gracieusement par la mairie de la commune avec quelques règles à respecter, bille biodégradables, aucun obstacle en fer, plastique... uniquement du bois, pas de clous dans les arbres pour les filets de protection etc...

Nous respectons le lieu mis à disposition par la mairie.

Pour le terrain en question dans mon ancien post, j'en suis parti, les voisins me cassait trop les c.... il fallait que j'aille au tribunal administratif pour continuer, j'étais sûr de gagner mais la procédure était longue et avec l'argent que j'avais investi, je ne voulais pas attendre.

J'ai appris par la suite que les voisins voulaient m'empêcher d'ouvrir car le maire soutenait beaucoup mon projet et eux en tant qu'éleveurs avait demandé des aides à la mairie et le maire ne s'était pas montré aussi conciliant, ils se sont juste servi de moi pour faire chier le maire en gros. c'était juste ça.

Talcoat, au contraire ouvrir en zone agricole est plus facile qu'en zone naturelle. Beaucoup moins de contraintes. j'ai eu les 2 cas et je peux assurer (pour mon cas en tout cas) que ça a été beaucoup plus facile d'ouvrir en zone agricole.

Par **talcoat**, le **15/06/2019** à **15:23**

Les arguments sont sans base juridique.

L'activité de paintball relève du code des sports et non d'une autorisation d'urbanisme qui ne pourrait être délivrée pour une activité sans liens avec l'agriculture.

Cela implique une absence totale de construction et un fonctionnement précaire pouvant être remis en cause à tout moment.